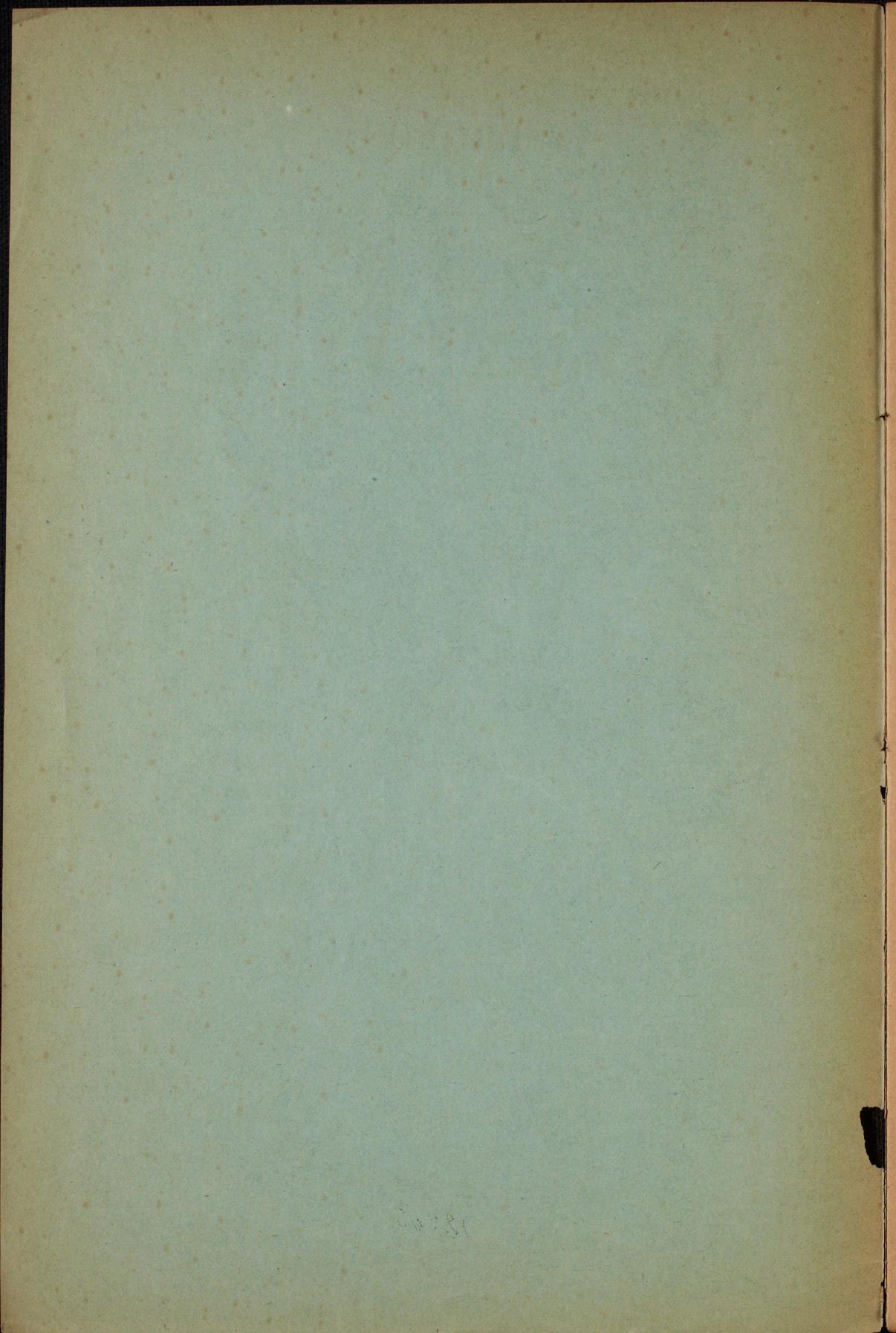


A. A. Brink
anniversaire
Gy

19

LEGS
Auguste BRUTAILS
1859-1926

18825



A PROPOS

D'UN

INVENTAIRE

PAR

Camille JULLIAN

LEGS
Auguste BRUTAILS
1859-1926



BORDEAUX

IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU

11, rue Guiraud, 11

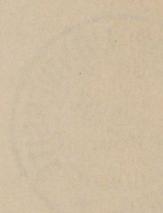
1898



CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL



A PROPOS D'UN INVENTAIRE¹

M. Gaston Ducaunnès-Duval, fils de notre cher archiviste municipal, fait un excellent début dans la carrière historique ; il publie, sous l'intelligente direction de M. Brutails, l'inventaire des archives communales antérieures à la Révolution. Le premier volume, qui vient de paraître, renferme surtout le analyses des registres d'état-civil que tenaient, avant 1793, les curés des paroisses rurales². La presque totalité de ces documents sont du XVII^e et du XVIII^e siècle.

Ces registres ne contiennent pas seulement la nomenclature des cérémonies de la vie privée auxquelles l'Église³ présidait, baptêmes, mariages⁴ et ensevelissements ; les curés glissent souvent dans leurs livres des notes sur les événements religieux ou politiques, sur les joies ou les catastrophes, les incidents ou les racontars qui ont ému les paroissiens et leur pasteur. Pour peu que le prêtre ait le goût d'écrire, le registre lui donne la tentation de devenir chroniqueur. Nous surprenons ainsi, ça et là, la manière dont les paroisses girondines ont vécu sous l'ancien régime ; et ces courtes annales, écrites en toute sincérité, ont cette « saveur particulière » que le peuple donne à son histoire⁵.

1. *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1789, Gironde* ; série E supplément, t. I, n° 1 à 2163, rédigé par M. Gaston Ducaunnès-Duval, employé aux Archives, sous la direction de M. Brutails, archiviste du département. Bordeaux, Gounouilhou, 1898 ; in-4 de 360 p.

2. Arrondissements de Bordeaux et de Bazas. En outre de ces registres, les autres documents analysés sont les registres de délibérations des jurades de Bazas, Rions, Langon, Cadillac, et d'autres pièces (notamment de comptabilité, celles-ci fort intéressantes) concernant surtout cette dernière ville.

3. Ce qui fait de ces registres de véritables registres de l'État-Civil, c'est que les ensevelissements même de protestants y sont fort souvent inscrits.

4. Et quelquefois aussi les fiançailles, aussi bien leur célébration que leur rupture. Le 2 août 1786, le registre de Villenave-de-Rions mentionne les fiançailles de Léon Darmaing et de Françoise Daille ; elles sont dissoutes d'un commun accord le 28 novembre, parce qu'ils ont constaté qu'ils « ne pourraient être l'un et l'autre que fort malheureux, leur humeur et caractère ne pouvant compatiser ensemble ».

5. Voyez Th. Meignan, qui a très bien marqué l'intérêt historique de ces registres, dans son article : *Les anciens registres paroissiaux de l'État-Civil (Revue des Questions historiques, janvier 1879)*.

Pour l'histoire générale de la France, il y a peu à glaner dans cet Inventaire. La lutte des partis ne pénètre dans les villages qu'avec la Révolution : la politique est, avant 1789, ce qui les passionne le moins. Leur opinion touchant les affaires de l'État se résume en ceci : maudire la guerre, souhaiter la paix et se plaindre de Monseigneur l'Intendant. Le rédacteur du registre de Lanton écrit en 1748, au moment où finit la guerre d'Autriche : « De mémoire d'homme, on n'a jamais vu une si grande disette de grains ; » sans la paix, « la France était entièrement abîmée. » Nous ne pensons à la royauté, en parcourant ces pages, que par les malheurs qu'elle amène, ou par la tyrannie qu'elle exerce : c'est la guerre de la Fronde, dont souffrirent presque tous les villages bordelais et bazadais ; c'est le château Trompette, le monstre inutile dont la monarchie opprime Bordeaux, et que l'on construisit à renfort de corvées imposées même aux gens du Haut-Pays ; ce sont les abjurations des calvinistes, qui se multiplient à la veille et au lendemain de la Révocation¹ ; c'est la politique économique de Tourny, qui a failli « faire tomber tous morts de faim les trois quarts du monde »².

Les colères s'apaisaient vite, sous l'ancienne monarchie, à la vue de Sa Majesté. Une des notes les plus satisfaites de ce recueil est celle du curé de Ludon : le 26 août 1659, Louis XIV a chassé aux cailles dans les marais de Parempuyre : il a dîné dans la maison de Caupène³, où « j'eus l'honneur de saluer et parler à Sa Majesté ».

Pendant que la royauté domine et grandit, le pouvoir des dynasties nobles disparaît. L'aristocratie parlementaire se maintient toujours, par la richesse foncière plutôt que par les priviléges féodaux, et nos registres nous montrent, dans presque chaque paroisse, un conseiller ou un président, riche, influent, généreux, accordant volontiers aux enfants des villageois l'honneur du parrainage seigneurial. — Mais l'an-

1. Voyez surtout les registres de Langon.

2. Lors de la famine de 1748. Toutes réserves faites sur cette appréciation d'un contemporain. On trouvera une excellente étude sur la conduite de Tourny à cette occasion dans la *Revue historique* de 1891, t. XLVI : Marion, *Une famine en Guyenne*.

3. C'est la maison noble de Parempuyre ; cf. Baucin, éd. Méran, t. II, p. 115.

tique féodalité bordelaise achève de mourir sous Louis XIV. Le nom des d'Épernon, héritiers de ces familles de Foix-Candale et de Bordeaux, de ces seigneurs de Puy-Paulin qui pendant plus de cinq siècles ont exercé dans nos pays un véritable empire, brille longtemps dans les registres de Cadillac; puis il disparaît misérablement, presque en banqueroute. Une affiche annonce que les biens des maisons d'Épernon, de Candale et de Foix seront vendus, en exécution d'un arrêt du 24 septembre 1668, et « à la requête des créanciers ».

Les changements de saison inquiètent plus les paysans que les révolutions politiques; ils s'intéressent au ciel plus qu'aux hommes. Louis XV et le Parlement tiennent moins de place dans nos registres que la pluie et le beau temps. L'inventaire nous renseignera fort exactement sur les calamités naturelles qui ont traversé au XVIII^e siècle l'existence des riverains de la Garonne. Deux hivers terribles sont mentionnés dans la plupart de cahiers: celui de 1708-1709¹, qui acheva la ruine de la France à la fin du grand règne; celui de 1788-1789, qui, exaspérant la faim et les colères², devait préparer les jacqueries révolutionnaires. Deux grandes famines désolèrent notre pays sous Louis XV, celle de 1748 et celle de 1772-1773. Celle-ci fut précédée de cette redoutable inondation de 1770³, dont la côte de Langon montre encore l'effrayant niveau (12^m 75) et dont les curés relatent avec épouvante la hauteur et les méfaits: à Cadillac, les religieux de La Charité eurent quatre pieds d'eau dans leur église; à Lestiac, l'eau monta jusqu'au cimetière; dans l'église de Barsac, elle couvrit à moitié le tombeau du maître-autel⁴.

En même temps que ces désastres, les curés enregistrent les phénomènes qui les étonnent ou les terrifient, comme

1. Par exemple, à Mussel « le 22 décembre, il a neigé jusqu'au genou: on ne pouvait couper le pain avec le couteau, mais seulement à coup de poignard ou à coup de hache ». Ajoutez l'hiver de 1765-1766.

2. Voyez par exemple la délibération du corps de ville de Rions en janvier 1789.

3. Il y eut une autre grande inondation en 1712.

4. C'est évidemment le plus terrible malheur qu'ait amené le fleuve à l'époque moderne; cf. Serret, *Les débordements de la Garonne en Agenais*, 1874.

présages de malheur : les éclipses, les comètes¹, les tremblements de terre², et cette aurore boréale du 28 juillet 1780, qui fut, à Sendets, « si lumineuse qu'on connaissait le monde et qu'on pouvait lire à sa clarté³. » Ils n'oublient pas davantage les accidents, comme les naufrages sur le bassin d'Arcachon et dans la traversée de la Dordogne à Cubzac, comme les explosions du « moulin à poudre » à Saint-Médard-en-Jalles. Ils relatent enfin avec une certaine complaisance les morts extraordinaires, telles que celle de cette veuve du Taillan, qui « crio si fort aux funérailles de son mari, qu'elle en mourut ».

Mais ne nous laissons pas gagner par le sentiment de mélancolie que dégage cet inventaire. Les rédacteurs de ces registres ressemblent aux chroniqueurs du Moyen-Age et de l'Antiquité, car ceux de nos jours sont moins tristes. Les annalistes reproduits par Tite-Live, ceux des abbayes médiévales ne nous font grâce d'aucun prodige et d'aucune catastrophe. C'est la tendance de l'historiographe qui écrit au jour le jour, d'insister sur ce qui l'étonne et l'épouvante, et de passer sous silence le cours naturel des choses : il exagérera les mauvaises années et oubliera les bonnes. Le registre de Lanton, déjà cité, est le type d'une chronique lamentable de parti pris. De plus, nous avons affaire, ici, à des gens de la campagne, qui n'avouent point volontiers les excellentes récoltes, mais ne dissimulent jamais les mauvaises.

Peut-être pourra-t-on tirer de ce livre de nouveaux éléments d'une étude sur la condition matérielle des paysans de la Gironde avant 1789, et cette étude corrigera sans doute assez vite les pensées qu'ont pu faire naître les répétitions complaisantes des mêmes malheurs.⁴ Les historiens de la France économique trouveront d'assez nombreux renseignements sur le poids des impôts, sur la taxe de la viande⁴ ou du

1. Par exemple le 12 janvier 1746; en janv.-avril 1665; le 10 décembre 1664.

2. Par exemple le 10 août 1759, le 21 juin 1660, etc.

3. Ajoutez, en 1757, à Lanton, un « passage de fourmis ailées, lequel est pré sage d'une grande guerre ».

4. Cette brave vieille de Captieux ne se souciait guère du prix de la viande, qui mourut à quatre-vingt-dix ans « sans avoir mangé aucune espèce de chair ». Avis aux légumistes.

pain¹, sur le chiffre de la population rurale. Ils verront qu'on pouvait venir autrefois aussi vieux que maintenant. Les centenaires ne sont point très rares : le *record* appartient à ce Jean Lende, de Bassens, qui mourut « âgé de cent dix ans, n'avait été jamais saigné ni purgé, avait conservé toutes ses dents, et conserva sa raison jusqu'à son dernier instant »². On sera frappé, dans certains villages, de l'excédent des naissances sur les décès, au milieu et à la fin du XVIII^e siècle : à Mérignac, par exemple, il y a eu, de 1730 à 1761, 2,831 baptêmes et 2,250 morts, et ce surplus annuel de 20 baptêmes continue jusqu'en 1791³. Il paraît vraisemblable que la plupart des villages et des petites villes n'étaient pas sensiblement moins peuplés qu'ils ne le sont de nos jours. A Soussans, en 1734, il y a 500 communians le jour de Pâques⁴ (la population y est aujourd'hui de 1,286 habitants); en 1766, l'archevêque confirme 113 paroissiens de Bonnetan et 74 de Loupes, qui comptaient, au dernier recensement, 260 et 120 habitants. A Bazas, en 1779, « la population augmentant chaque jour, on ne trouve presque plus à se loger⁵. » Mais il est bon de rappeler que les cinquante années qui ont précédé la Révolution ont été pour notre région et pour la France entière une période d'exceptionnelle prospérité⁶.

1. M. d'Avenel vient d'écrire dans son article sur les *Paysans et Ouvriers depuis sept siècles* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1898, p. 85g) : « Jusqu'à la Révolution, l'autorité municipale taxait non pas le *prix*, mais le *poids* du pain. » Cela n'est point vrai dans notre région : à Cadillac, à Langon, à Rions, on taxe le *prix* du pain. — Il y a quatre espèces de pain taxés : le pain dit *choine*, le pain *co* (ou pain de tout son *co*), c'est-à-dire le pain de cuison, le pain *brun*, et le pain de *seigle*. M. d'Avenel trouve (à Paris sans doute) quatre espèces de pain autrefois usitées : le pain blanc ou *fouache* (ailleurs, je crois, pain fin), le pain de ménage (pain *bis blanc*?), le pain brun, et le pain de labour.

2. A Lanton, meurt, en 1757, Pierre Demora, âgé d'environ cent six ans, « droit autant qu'à l'âge de vingt-cinq ans, d'une constitution très riche, le seul matelot de ceux qui se trouvèrent au combat naval très meurtrier de La Fougue ». Il s'agit du combat de La Hougue (1692).

3. Mais il faudrait se garder avec grand soin de généraliser sur ce sujet. On trouve le contraire à Préchac, à Insos, à Lerm, à Saint-Symphorien, et ailleurs.

4. Le rédacteur ajoute : « La paroisse s'est fort peuplée depuis quelques années. »

5. Voyez aussi les statistiques des professions à Langon.

6. On connaît le chapitre de Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, I. III, ch. IV : « Que le règne de Louis XVI a été l'époque la plus prospère de l'ancienne monarchie, et comment cette prospérité même hâta la Révolution. » Voyez également, à ce point de vue, le livre de M. Babeau, *le Village sous l'Ancien Régime*, 3^e édit., 1882, p. 363 et s.

La matière étouffe l'esprit, et la vie intellectuelle n'est point fort active, hors du château seigneurial, dans le village bordelais du XVIII^e siècle. Peut-être est-ce sur ce point que les choses ont le plus changé, sous la triple influence du journal, de l'école et des souvenirs de régiment. Encore ne faut-il point opposer à tout prix ce qu'a fait la Révolution et ce que n'a point fait l'Ancien Régime. Celui-ci a amorcé les grandes voies bienfaisantes où notre siècle conduit les hommes. Dans les deux tiers des paroisses, il y a un maître d'école ou « régent », « latiniste » ou non; il y en a plusieurs dans les grandes bourgades, comme à Saint-André-de-Cubzac¹; nous en voyons un à Certes, qui n'est qu'un hameau de la paroisse d'Audenge². Parfois même le livre est déjà l'ennemi du prône: le curé de Lanton déclare que « Pierre Jamon, lecteur des lettres de la côte de Buch », est un « malin et dangereux beaucoup ». Mais c'est sans doute une exception, et nous savons que le curé de Lanton aimait à se plaindre.

Ce même Pierre Jamon était un artiste en son genre, « chantre » et, de plus, « peignant assez bien ». Il s'agit, non pas d'un peintre, mais d'un maître-écrivain, exercé dans

l'art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux.

Mais on rencontre, dans l'inventaire, assez de mentions de tableaux et de peintres³ pour supposer que les curés n'ont point négligé l'éducation artistique de leurs paroissiens: s'ils ont eu le goût des églises coquettes et bien ornées, c'est un peu par amour-propre, mais c'est aussi en se souvenant de la parole célèbre d'un concile français: « Les peintures des églises sont le livre des illettrés. »

1. L'enseignement primaire était bien organisé à Saint-André, qui est du reste demeuré un centre pédagogique. — M. l'abbé Allain, dans sa *Contribution à l'histoire de l'enseignement primaire dans la Gironde avant la Révolution* (1895), livre très précis et très consciencieux, a dressé la statistique des paroisses où il a trouvé des maîtres d'école; cet inventaire lui permettra d'ajouter quelques noms de maîtres et de localités.

2. A. Ambarès, Antoine Memain est « boulanger et maître des petites écoles »; d'autres exemples de ce genre de cumul chez Allain, p. xxxiii.

3. En laissant de côté Cadillac qui, grâce au château des d'Epérnon, fut, sous Henri IV et Louis XIII, une petite ville fort artistique; cf. Braquehay, *le Château des ducs d'Epérnon à Cadillac-sur-Garonne* (Société archéologique de Bordeaux), 1885-1894.

Les superstitions sont tenaces dans les campagnes, et les pasteurs n'en sont pas toujours indemnes¹. En voici une à laquelle l'Église donna longtemps, peut-être malgré elle, asile et sanction : le son des cloches éloigne la foudre et dissipe la grêle. Les registres ont beau mentionner la mort des pauvres sonneurs, victimes de la foudre et de leur devoir; on stipule avec le nouveau sacristain qu'« il sonnera pour l'orage le jour et la nuit ». Il faudra que le Parlement intervienne en 1784 pour interdire ce dangereux usage. — Avons-nous tellement, depuis un siècle, chassé les légendes et détruit les superstitions²? Cet usage n'a point disparu de Gascogne. Lisez les livres des maîtres en *folklore* bordelais, M. Daleau et M. de Mensignac³, et vous verrez quel héritage prodigieux de sorciers, de diableries, de devinettes, de mauvais sorts et de formules magiques les villages girondins entretiennent encore pieusement.

Le principal contraste entre la bourgade d'autrefois et celle d'aujourd'hui réside en ceci : l'existence publique et les intérêts communs étaient, dans celle-là, de nature religieuse plus que civile; l'esprit laïque avait pénétré depuis longtemps les villes, qu'il atteignait à peine les communautés rurales. Si le village était une personne morale, s'il avait son caractère, ses habitudes, son amour-propre et son patriotisme, c'est qu'il formait avant tout une paroisse, c'est-à-dire une famille religieuse; l'église est la maison commune des villageois, le sanctuaire de leur Dieu, l'asile de leurs espérances et le foyer de leurs jours de repos. Ils sont, — ou devraient être, — heureux de travailler pour elle; quand il s'agit de réparer la nef, les habitants de Sainte-Croix-du-Mont « font charitalement tous les charrois et fourni en manœuvres »³.

1. Le « magicien » devait être consulté aussi souvent que le « chirurgien », lequel semble assez ignorant et mal outillé. Le curé de Saint-Gervais recommande des « recettes très utiles pour le soulagement des pauvres et riches de tout sexe » : « J'ai fait revenir des personnes laissées pour mortes avec ce secours. »

2. De Mensignac, *Notice sur les superstitions, dictons, proverbes, devinettes et chansons populaires du département de la Gironde*, 1888-1889; Daleau, *Notes pour servir à l'étude des traditions, croyances et superstitions de la Gironde*, 1888 (Tous deux dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bordeaux*).

3. En 1666. Ce ne fut qu'en 1695 qu'une ordonnance mit à la charge des paroissiens la nef des églises.

Le clocher était, pour le village, l'axe de la vie, et, pour chaque habitant, le symbole des souvenirs. Ce que fut, pour la Commune de Bordeaux, la Grosse Cloche de l'Hôtel de Ville, la cloche paroissiale le devint pour les plus humbles bourgades : la voix, aux appels multiples, de la patrie municipale. Quand l'État veut punir un village rebelle, il le châtie dans sa cloche : elle est descendue, réduite au silence, et, le cas échéant, « fouettée par la main du bourreau¹. » On comprend avec quel soin et quel amour les curés parlent de la cloche de leur église, mentionnant, sur leurs registres paroissiaux, comme pour une personne vivante, son baptême, son vocable, ses auteurs et ses parrains. Du village, le curé est le premier et le chef, le père autour duquel la population se groupe les journées de fête : au temps pascal, devant l'autel, il recense et reconnaît les siens. Ceux qui touchent à l'église, le chantre et le sacristain, sont des personnages importants : les curés accordent volontiers, dans leurs cahiers, un souvenir attendri aux chantres, « à cause des bons et agréables services » qu'ils ont rendus « par leur voix et leur chant ».

On tiendra assurément compte du fait que les registres inventoriés sont l'œuvre des curés et que, tout naturellement, le prêtre parle de l'église, de la cloche et de l'autel. Je ne crois pas cependant que, sur ce point, on doive se défier de l'impression tout d'abord ressentie. La lecture des registres des jurades de Cadillac, de Rions, de Langon et de Bazas, ne la corrige pas. Les grandes fêtes et les plaisirs populaires, dans les petites villes comme dans les villages, viennent de la religion : à Cadillac, en juillet 1541, la jurade fait jouer « la montre de l'Enfant Prodigue » et « le mystère de la Passion et Entrée de Jérusalem », et elle inscrit sur ses registres les dépenses faites pour « les habillements et peintures des anges et des apôtres ». Les réjouissances publiques qu'amènent les victoires et les événements, l'Église les fournit à compte à demi avec l'État. Mais la « joie » vraiment extraordinaire du village, c'est celle que provoque l'arrivée de l'évêque de Bazas ou de l'ar-

1. Renseignement fourni par M. Babeau, *le Village*, p. 118.

chevêque de Bordeaux; il était rare qu'une même génération assistât plus de deux ou trois fois à cette visite. On en parlait longtemps à l'avance; le curé et ses paroissiens l'attendaient avec un pieux émoi. Devant le haut prélat se présentaient la foule des communians ou des confirmans, dont beaucoup venaient des paroisses voisines. Puis, il y avait gala au presbytère. Le 26 mai 1754, à Saint-Gervais, 648 personnes reçurent le sacrement de l'archevêque de Bordeaux; le curé donna un dîner de 16 couverts: « Mon repas, » écrit-il, « pain et vin distract, me revint à 120 livres, le cuisinier compris qui eut 24 livres. »

Toutefois, si le village est surtout une société religieuse, il est aussi une communauté civile, et on voit la paroisse s'acheminer lentement vers cette existence politique et municipale que la Révolution lui donnera. Le mot de « commune » n'est point prononcé dans nos villages, mais les éléments qui forment l'institution existent épars. Les gens de la plupart des paroisses constituent « une communauté des habitants ». A Bommes, les membres de ce corps, purement civil, s'appellent « les voisins », tout comme à Salies-de-Béarn et dans les communautés rurales des Pyrénées¹: nul ne peut être reçu « voisin » sans « le commun consentement de tous les habitants de la paroisse ». Il existe un droit ou un privilège de paroisse ou de « voisinage », comme un droit de bourgeoisie dans les villes. Les membres de la communauté se réunissent en assemblée, délibèrent et décident; elle a des biens, des « padouens » ou communs, des revenus, un notaire, des avocats et des procès. A sa tête, elle a un syndic, parfois un maire ou un « maire et syndic ». Elle peut former, comme à Cubzac, une « compagnie bourgeoise »², qui semble préluder à la garde nationale. Elle

1. Ce qui prouve qu'il ne faut pas croire, comme on le dit, que l'institution du « voisinage » est particulière au Bigorre et au Béarn; sur les « voisins » du Bigorre, cf. de Lagrèze, *Histoire du droit dans les Pyrénées*, 1867, p. 55 et sqq.; sur ceux de Salies, en dernier lieu, Delmas, *Du Parlement de Navarre et de ses origines*, 1898, p. 226 et sqq.

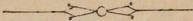
2. En 1716. Peut-être est-ce un fait exceptionnel, conséquence de la guerre de la Succession d'Espagne.

a à se prononcer sur le choix des maîtres d'école, des « ouvriers fabriqueurs et autres officiers de l'église », et notamment du « fabriquant des pauvres », chargé de la distribution des aumônes : car le village a ses pauvres et ses aveugles attitrés et parfois, à l'usage des derniers, son « conducteur des aveugles ». Les paroissiennes elles-mêmes reçoivent des priviléges et des droits électoraux : les femmes du village se réunissent en assemblée pour élire, « à la pluralité des voix, » celles d'entre elles qui feront profession de sages-femmes.

Beaucoup de ces droits remontent, il est vrai, jusqu'au Moyen-Age : ce sont des survivances du passé et non des promesses d'avenir¹. Mais il est bon de noter qu'elles dureront, pour la plupart, jusqu'à la Révolution, et que, dans les villages bordelais comme à Bordeaux, les nouvelles libertés sont venues souvent se greffer sur des traditions lointaines et féodales. Une étroite solidarité unit les siècles qui se sont succédé et les régimes qui se sont combattus. La vie du présent est tellement faite de l'œuvre des morts, que l'historien du passé se gardera des jugements sans réserve et des condamnations sans appel.

CAMILLE JULLIAN.

1. Notez qu'il n'est plus question des « voisins » de Bonnac après 1655. De même, de Lagrèze, p. 65 : les assemblées générales des *bésis* du Bigorre se sont peu à peu discréditées



Extrait de la *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*.

Nº 9, 1^{er} août 1898.

